



Niger : le pire a été évité, mais demain ?

LE récent coup d'État au Niger déstabilise les représentations habituelles de la politique en Afrique : une lecture en termes de « méchants militaires qui prendraient le pouvoir à de gentils démocrates, en établissant une vilaine dictature en lieu et place d'un bon régime parlementaire » ne fonctionne tout simplement pas en ce cas très particulier. Ceci mérite un certain retour en arrière.

Le Niger constituait déjà un cas original en Afrique car, après la conférence nationale (1991) et les élections présidentielles et législatives qui la suivirent (1993), on avait assisté en 1994 à un renversement d'alliance : le principal parti d'opposition à l'ancienne dictature militaire, le PNDS (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme), surtout composé de cadres sociaux-démocrates, quittait le camp présidentiel l'Alliance des forces de changement, avec comme ossature le parti du président, la CDS (Convention démocratique et sociale), pour s'allier avec l'ancien parti unique, le MNSD (Mouvement natio-

nal pour la société de développement), qu'il avait jusque-là combattu. Un « ras-le-bol » généralisé face aux comportements factionnalistes du président et aux visées hégémoniques d'une partie de la CDS explique pour beaucoup ce renversement d'alliance. Face à une majorité parlementaire qui lui était désormais hostile, le président Mahamane Ousmane a préféré procéder à une dissolution. Pari perdu puisque les élections législatives anticipées du 12 janvier 1995 virent la défaite des partis de la mouvance présidentielle. Le président, après de nombreuses manœuvres dilatoires, fut obligé de nommer comme Premier ministre Hama Amadou, issu des rangs du MNSD et ayant le soutien actif du PNDS. Le Niger se vit alors contraint de vivre une expérience, rare en Afrique, de cohabitation « à la française ».

Une cohabitation conflictuelle

De multiples différends (refus de Mahamane Ousmane de présider

le conseil des ministres pendant un mois, de signer des décrets de nomination de cadres, de promulguer la loi de finance 1996, etc.), qui apparurent à beaucoup d'observateurs comme une tentative du président de bloquer systématiquement l'action du gouvernement, opposèrent Mahamane Ousmane à son Premier ministre au cours de ces onze mois de cohabitation. Pendant ce temps, le Niger s'enfonçait dans une crise commencée dès avant la conférence nationale et qui ne faisait qu'empirer au fil des années (non-paiement des salaires depuis trois mois, grèves endémiques, délabrement du service public, généralisation de la corruption, blocage du système scolaire dans son ensemble). Le gouvernement de Hama Amadou semblait cependant réussir sur deux points : la remontée des ressources fiscales, et la négociation avec le FMI pour la signature en février d'un accord sur « la facilité d'ajustement structurel renforcée » (FASR) devant permettre de débloquent d'importants crédits devenus indispensables pour tenter un redressement économique avec quelques chances de succès.

Mais s'approchait le temps où la constitution autorisait le président à dissoudre de nouveau l'Assemblée, s'il le jugeait bon (il fallait un délai d'un an après la mise en place de l'Assemblée élue suite à la première dissolution). Cette menace empoisonnait désormais la vie politique. Les partis entraînaient tous, à tout hasard, en campagne. Le président faisait savoir qu'en cas de dissolution, il entendait bien nommer un nouveau gouvernement pour organiser les élections. Le Premier ministre faisait savoir que, quant à lui, il entendait bien rester en place pour les organiser. Leur litige fut porté devant la cour suprême qui

statua en faveur de Hama Amadou, en estimant que « la dissolution de l'Assemblée nationale conformément à l'article 50 de la constitution n'a aucune incidence sur le gouvernement qui reste en place jusqu'aux résultats des nouvelles élections ».

Le 27 janvier, soit le jour-même du coup d'État, il semble bien que le président Mahamane Ousmane s'apprêtait à dissoudre l'Assemblée nationale, à désigner (inconstitutionnellement) un autre Premier ministre, et à limoger le chef d'état-major de l'armée (ce qui est normalement de la compétence du gouvernement). Évidemment, le gouvernement en place allait refuser cette sorte de coup d'État présidentiel, et il préparait de son côté la riposte : diverses sources avançaient que le Premier ministre entendait interdire le parti du président Mahamane Ousmane (lequel venait d'être réélu à la tête de ce parti contrairement à une disposition constitutionnelle interdisant tout mandat électif au président), et le président de l'Assemblée nationale avait déjà entamé une procédure devant la cour suprême afin qu'elle constate « l'empêchement absolu du président de la République ».

Le blocage était total, sans issue constitutionnelle ni même légale, et nombreux étaient les Nigériens et les observateurs avertis qui craignaient un dérapage rapide, voire imminent, vers la guerre civile, dans la mesure où le pays se serait retrouvé avec deux gouvernements et deux chefs d'état-major... Le nombre considérable d'armes en circulation, l'existence de milices cachées prêtes à se manifester, les haines de plus en plus inexpiables entre les deux camps, et les risques de dérives régionalistes (en particulier du côté des ultras de la CDS) faisaient craindre le pire.

En un peu moins d'un an, la classe politique nigérienne (qui avait déjà largement perdu son crédit depuis la conférence nationale du fait des jeux de pouvoir, de la généralisation du système des prébendes et d'une politisation de la fonction publique jusque et y compris au niveau des plantons) avait fini de se discréditer, en se montrant incapable de gérer cette situation inédite de cohabitation.

Un coup d'État salvateur

C'est dans ce contexte de crise politique et constitutionnelle extrême que les militaires s'emparèrent du pouvoir en quelques heures. Ce putsch a été accueilli avec soulagement par la grande majorité des Nigériens, exaspérés par cette guerre des chefs qui se déroulait dans un paysage économique sinistré (accumulation d'arriérés de salaires, chômage urbain grandissant, famine latente en milieu rural). Beaucoup d'entre eux considéraient que seuls les militaires pouvaient remettre de l'ordre dans le pays, éviter le dérapage vers la guerre civile, restaurer l'autorité de l'État, et améliorer leur vie quotidienne.

Les démocrates nigériens pas plus que les syndicats de travailleurs ou d'étudiants, au-delà de quelques condamnations de pure forme, n'ont lancé d'appel à la résistance (ni désobéissance civile, ni opérations villes mortes, ni boycottage, ni manifestation, etc.) ou tenté de former un gouvernement en exil. Jamais coup d'État n'a sans doute rencontré aussi peu d'opposition dans la société politique comme dans la société civile ! Au contraire, on assista à un large consensus autour du colonel Baré Mainassara,

symbolisé par la déclaration commune des trois hautes personnalités destituées (président, Premier ministre et président de l'Assemblée) dans laquelle (sans doute d'accord pour la première fois) elles validèrent bon gré mal gré la nouvelle période transitoire en reconnaissant que l'intervention de l'armée était due « essentiellement aux difficultés d'application » de la constitution, et en appelant les Occidentaux à ne pas couper l'aide financière et la coopération avec le Niger.

Depuis le 27 janvier, le régime militaire s'est efforcé de présenter une image rassurante (Niamey n'a été à aucun moment une ville en état de siège, le couvre-feu a été rapidement levé, les quelques personnalités arrêtées ont toutes été rapidement relâchées), et de préserver les libertés fondamentales (de presse, d'association et d'expression). Un gouvernement composé uniquement de civils, et incluant des représentants des anciennes sensibilités politiques (en particulier MNSD, CDS, PNDS) a été formé. Les ministres des Affaires étrangères et de l'Économie de Hama Amadou, tous deux responsables des discussions avec les bailleurs de fond, ont été maintenus. Des dirigeants de l'ORA (Organisation de la résistance armée, principale branche de l'ancienne rébellion touarègue) ont été dotés de responsabilités. Un prochain forum national est en préparation, pour débattre en particulier de la constitution, dont la révision est déjà en chantier. Promesse a été faite de rendre d'ici quelques mois le pouvoir aux civils. Enfin, diverses mesures ont été prises qui dénotent une volonté de « donner l'exemple » et de « compter sur ses propres forces » (baisse de 40 % des traitements des ministres et des hauts gradés de l'armée, de 10 à

30 % de la solde des militaires, et de 50 % des fonds politiques alloués au président et au Premier ministre).

Un coup d'État incompris

Le fait que les militaires aient sans doute sauvé la jeune démocratie nigérienne de l'impasse où elle était, et la modération dont ils ont fait preuve jusqu'à présent, contrastent avec la vigoureuse et unanime désapprobation des chancelleries occidentales, qui redoutent de voir renaître en Afrique l'ère des coups d'État, les récents événements en Guinée et au Congo les renforçant dans leur attitude.

Bien qu'effectivement le principe même du coup d'État soit condamnable, le Quai d'Orsay s'est totalement mépris sur sa nature, comme le montrent les déclarations d'Hervé de Charrette qui qualifiait en substance la démocratie nigérienne d'exemplaire et la situation économique du pays en plein redressement...

Les États-Unis ont mis en œuvre l'article 506 de leur constitution qui prévoit une suspension automatique de toute coopération avec un pays qui se dote d'un régime militaire. Cela se traduit par une attitude de *wait and see* pendant quelques mois avant de décider d'un possible retrait définitif. Ce coup d'État offre aux Américains un prétexte idéal pour se retirer du Niger, ce qu'ils n'ont toujours pas fait au Nigeria bientôt trois ans après le coup d'État du général Sani Abacha et malgré les féroces répressions menées par son régime. Les Canadiens, qui constituent pourtant depuis l'indépendance un contre-poids à l'influence française, envisagent de fermer leur représenta-

tion. Quant à la communauté européenne, elle a gelé ses actions pour une durée de six mois.

La France, après avoir condamné sévèrement les événements du 27 janvier, a pris une série de sanctions graduées, tout en maintenant l'aide humanitaire : d'abord, la suspension de l'assistance financière, puis le gel de toute coopération civile et militaire et enfin, le rappel à Paris de huit coopérants. D'autres dispositions seraient prêtes si la junte n'abandonnait pas rapidement le pouvoir. Mesure allant plutôt dans l'autre sens (et qui révélerait des flottements ou des divergences ?), la plupart des coopérants ont désormais repris le travail, bien au-delà de la seule aide humanitaire invoquée.

Certaines forces politiques au sein de la majorité entendent faire du Niger « un exemple » en imposant un retour rapide à la démocratie. Une pression constante est exercée sur les nouvelles autorités notamment à travers l'arme du blocage des aides financières au Niger : la FASR, que le conseil d'administration du FMI devait examiner le 23 février (soit 51 milliards de francs CFA sur trois ans), a été ainsi reportée dans l'attente des résultats des contacts entre le FMI, les nouvelles autorités nigériennes et les principaux pays contributeurs.

La France exigeant un calendrier de retour à la démocratie très serré (avant juillet), alors que les militaires avaient proposé des élections avant la fin de l'année, le nouveau pouvoir nigérien a dû céder et proposer un calendrier de compromis, qui prévoit leur départ avant octobre. Cette échéance paraît difficile à tenir. En effet, outre le toilettage de la constitution, il faudra réviser les listes électorales, puis organiser les différents scrutins (ré-

férendum constitutionnel, élections présidentielles et législatives), ce qui n'est pas une mince affaire dans un pays aussi étendu que le Niger, où les problèmes matériels se posent avec acuité. De plus, ces élections se dérouleront en pleine saison des pluies (juin à septembre), alors que 80 % des Nigériens sont mobilisés par les travaux champêtres et que nombre de routes sont impraticables.

Si la France s'entêtait dans une attitude intraitable, le risque serait grand que les militaires durcissent leur régime (qui pourrait prendre des formes populistes et anti-occidentales, en particulier anti-françaises) et s'installent alors au pouvoir. De plus, Paris prendrait la responsabilité que les Nigériens se tournent, en désespoir de cause, vers des pays islamiques et des réseaux fondamentalistes extérieurs. La pression islamiste, croissante au Niger depuis quelques années, est déjà perceptible dans les travaux de préparation d'une nouvelle constitution, certains n'ayant pas manqué de réclamer que l'islam devienne religion d'État, voire que la charia soit instituée.

On voit le danger d'une telle dérive islamiste, en termes géopolitiques, dans un pays qui jouxte l'Algérie, la Libye, et le Nord-Nigéria. Plus la crise économique et politique s'intensifiera au Niger, plus les courants fondamentalistes et les aventuriers de tous bords en profiteront. Or, plus les pays occidentaux tarderont à reprendre leur aide en repoussant l'accord avec le FMI, et plus la crise économique et politique s'aggravera.

Un avenir incertain

Quant à l'évolution de la situation interne, les points d'interrogation restent fort nombreux. Les intentions exactes des militaires, comme les alliances qu'ils ont contractées ou qu'ils entendent contracter, ne sont pas claires. Le colonel Mainassara sera-t-il candidat aux présidentielles (auquel cas on pourrait penser qu'il serait élu facilement) ? La junte ne sera-t-elle pas tentée d'accompagner le retour prochain à la démocratie par le retour à certaines habitudes de l'ère Kountché (par exemple en suscitant un parti sinon unique du moins dominant et plus ou moins officiel, et des organisations de masse, grâce à l'appui de la chefferie et à des préfets militaires dévoués) ? Les libertés fondamentales resteront-elles garanties ? Comment se recomposeront les divers partis politiques ? Sera-t-il vraiment mis fin à un système des prébendes dans lequel toute la classe politique est compromise ? Comment espérer un nécessaire renouvellement des élites alors que le gouvernement et les diverses instances mises en place par les militaires puisent à peu près uniquement dans le personnel ancien ? Les démagogies régionalistes disparaîtront-elles ? Les critères de compétence seront-ils enfin privilégiés au sein d'une administration beaucoup trop clientéliste ?

Si l'intervention militaire a probablement évité le pire, elle n'est pas pour autant gage du meilleur.

E. Grégoire,

chargé de recherche (CNRS)

J.-P. Olivier de Sardan,

directeur d'études (EHESS),

directeur de recherche (CNRS)